

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR ☐ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- ☒ LA DESTRUCTION *
- ☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental des Pyrénées Orientales (66)
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 24 Rue quai Sadi Carnot
Commune Perpignan
Code postal 66000
Nature des activités : Le projet correspond à des travaux de sécurisation de la route départementale 900 entre Salses-le-Château et Rivesaltes :
création d'un séparateur central et de contre-allées permettant une circulation plus aisée des vélocyclistes et des engins agricoles
Qualification : Le Département est le maître d'ouvrage de l'opération

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Lézard ocellé (Timon lepidus)		L'aménagement se situe dans le périmètre du PNA Lézard ocellé, dans une zone réputée très favorable à l'espèce. Une petite population de Lézard ocellé a été identifiée (3 individus inventoriés). Des mesures de réduction permettent de réduire l'impact sur les individus en phase chantier. L'impact résiduel de l'aménagement en phase exploitation sur les individus est considéré "faible"
B2 Psammodrome d'Edwards (Psammodromus edwardsianus)		Une population assez importante a été identifiée dans la zone d'étude (9 individus inventoriés). Des mesures de réduction permettent de réduire l'impact sur les individus en phase chantier. L'impact résiduel de l'aménagement en phase exploitation sur les individus est considéré "faible"
B3 Seps strié (Chalcides striatus)		Une population assez importante a été identifiée dans la zone d'étude (2 individus inventoriés). Des mesures de réduction permettent de réduire l'impact sur les individus en phase chantier. L'impact résiduel de l'aménagement en phase exploitation sur les individus est considéré "faible"
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : travaux de sécurisation de la route départementale 900, réduction des actions en corrélation avec l'augmentation du trafic et les différentes mobilités présentes.
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐

Capture au filet ☐

Capture avec épuisette ☐

Pièges

☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

X D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐

Préciser :

Destruction des œufs ☐

Préciser :

Destruction des animaux ☐

Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Dérangements et destruction évitée en phase chantier mais possible destruction (estimée faible)

en phase exploitation (risque de collision accrue par la fragmentation de l'habitat)

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐

Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐

Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐

Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐

Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐

Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐

Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐

Préciser :

Autre formation ☒

Préciser : Formation en écologie Diplôme niveau II ou équivalent

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Occitanie

Départements : Pyrénées Orientales 66

Cantons :

Communes : Salses-le-Château / Rivesaltes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☒

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : restauration de site dégradé à proximité et entretien post-incendie,

rendre le milieu plus favorable à l'accueil des reptiles

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi des populations de reptiles sur la zone de compensation

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Perpignan

le 18 FEV 2025

Votre signature

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Infrastructures et Déplacements

David RICHARD